

L'Éducation artistique et culturelle dans le domaine du livre de l'écrit et de la lecture

En présence de :

- o Sylvia Loiseau et Solenn Gantheil, CLL Poitou-Charentes
- o Sophie Léonard, CRL en Limousin
- o Myrthis Flambeau et Stéphanie Collignon, Agence régionale Écla
- o Ludovic Géraudie, Région Nouvelle-Aquitaine
- o Joëlle Cartigny, Drac Nouvelle-Aquitaine

Nombre de présents : 25

Rappel de la méthodologie des concertations

La concertation du futur Contrat de filière du livre a pour objectif de faire émerger les besoins et les attentes de l'ensemble des acteurs, afin d'élaborer une politique renouvelée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs groupes ont été constitués dont l'animation est confiée à une structure : Lecture publique et patrimoine écrit / Organismes de manifestations / Éducation artistique et culturelle / Auteurs / Éditeurs / Libraires.

Plusieurs formes de contribution sont proposées aux professionnels :

- Questionnaires en ligne
- En participant aux journées proposées
- Contributions écrites à l'adresse mail : concertation.livre@nouvelle-aquitaine.fr

Objectif du groupe Éducation artistique et culturelle

- Faire remonter les attentes des professionnels.
- Faire émerger des préconisations ou propositions à propos de futurs dispositifs d'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Répondre à la question du rôle d'une agence régionale dans des actions d'éducation artistique et culturelle.

Contexte

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels

différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels et au centre duquel se trouve l'enfant.

Les structures régionales du livre œuvrent, avec l'appui des directions régionales des affaires culturelles et des conseils régionaux, à l'accompagnement des professionnels du secteur du livre et de la lecture. À vocation interprofessionnelle, elles ont pour mission la mise en œuvre des politiques régionales du livre. En tant qu'outils de coopération et de relation des acteurs du livre sur leur territoire, les SRL sont naturellement sollicitées pour l'accompagnement ou la mise en œuvre de programmes et opérations destinés prioritairement aux lycées (toutes filières) et CFA, le plus souvent en copilotage avec les rectorats (délégation académique à l'action culturelle), les directions régionales des affaires culturelles, les conseils régionaux. Leur approche vise à faire découvrir la dimension artistique du livre en favorisant la relation de l'élève avec l'auteur, l'illustrateur, le traducteur, l'éditeur, etc.

Suite aux échanges avec les participants de la réunion de concertation, de grands items se sont dessinés.

Espaces professionnels et outils

Sont ressortis les besoins de lieux, physiques et virtuels, pour échanger, mais aussi d'outils permettant une meilleure circulation de l'information au sein de la nouvelle région et une meilleure connaissance des acteurs sur le territoire qui œuvrent dans le champ de l'EAC.

Il est important de favoriser des moments de rencontres permettant de mettre en œuvre une coopération interprofessionnelle, en fédérant différentes communautés professionnelles autour de thématiques. Pour cela, les différents acteurs ont besoin d'occasions, de moment de rencontres, qui peuvent aussi bien être des festivals que des journées professionnelles. Le besoin d'un pilotage collectif intégrant tous les acteurs concernés (Drac, Daac, Canopé, Conseil régional, SRL, opérateurs...) a été souligné, avec par la suite la mise en place de groupes de travail par thématiques, permettant aux opérateurs de sortir de leurs réseaux habituels et de rencontrer de nouveaux partenaires selon les orientations qu'ils souhaitent prendre.

En ce qui concerne les outils plus concrets, l'outil idéal pourrait prendre la forme d'une plateforme ou portail numérique avec :

- une base de données professionnelle (annuaire) ;
- un centre de ressources ;
- un guide des aides ;
- l'actualité professionnelle ;
- les offres de formation.

A été évoqué le besoin d'un centre de ressources réunissant les productions faites dans le cadre de l'EAC (livres, spectacles...). Ce centre de ressources serait avant tout virtuel, mais la mise à disposition physique de certaines productions a également été demandée. Toutefois, il ne faudrait pas que ce centre de ressources ne mette en avant que le résultat, le produit

final, mais contienne aussi le descriptif des projets, pour comprendre les démarches mise en place.

Territoire et publics

Avec un territoire aussi vaste que celui de la Nouvelle-Aquitaine, comprenant à la fois de grosses zones urbaines et d'importantes zones rurales, il est important de prendre en compte ces spécificités et de trouver un équilibre permettant aux opérateurs de travailler à la fois avec les acteurs de leur territoire, mais également de développer de nouveaux partenariats.

Il est nécessaire de partir des besoins, des envies, des attentes des acteurs du territoire pour construire des projets sur cette base, car des dispositifs clés en main ne correspondent pas toujours à leurs attentes. Le principe d'équité est très important et rejoint le discours de la Région sur les droits culturels (accès à la culture à tous les publics, sur tout le territoire) : il faut favoriser la mise en place de projets territoriaux sur toute la région, qui répondent à certains critères (cahier des charges) définis par l'instance régionale mais qui ne serait pas nécessairement identiques. Toutefois, dans le cadre de l'EAC en milieu scolaire, la Région doit veiller à ce que tous les élèves de Nouvelle-Aquitaine reçoivent une offre d'EAC de qualité et d'égale valeur.

La question de l'articulation et du positionnement vis-à-vis des projets développés par les autres collectivités se pose également. La Région ne peut et ne doit pas remplacer ce qui se développe sur le plan local, mais peut venir en appui dans le cadre du développement d'une logique cohérente de territoire et de filière par exemple.

En ce qui concerne les publics, il a été demandé à ce que la Région ne s'arrête pas à la compétence lycée et intervienne sur les territoires pour ouvrir l'EAC au plus de monde possible. A été rappelé le besoin de travailler avec tous, et pas seulement le public scolaire, bien que celui-ci soit un public privilégié. Le besoin de solliciter plus les universités est également ressorti, et pas seulement à travers les ESPE.

Il est important de demander aux élèves, aux publics, mais aussi aux artistes et aux élus, de réfléchir à ce qu'est la culture et l'EAC afin de mettre en lumière les enjeux pour chacun et les réalités du terrain.

Les dispositifs et le rôle de la Région

Les acteurs ont besoin de dispositifs souples et transversaux. Les acteurs du livre, tels que les éditeurs ou les organisateurs de manifestations, ont besoin de dispositifs d'aides qui incluent un volet EAC, leur permettant de ne faire qu'une seule demande incluant toutes leurs activités. Dans l'idéal, la transversalité devrait également concerner les disciplines abordées (livre, cinéma, image...). Toutefois, il est important que des acteurs qui n'appartiennent pas à la filière du livre mais développent des projets d'EAC aient accès à des dispositifs d'aides pour ces projets.

Il est important que le calcul des subventions prenne en compte tous les aspects d'un projet, c'est-à-dire la préparation, la coordination, l'achat de matériel, qui se font en amont de ce dernier. Tout ce travail fait ressortir le besoin d'une aide au fonctionnement, d'une subvention globale, pour beaucoup d'acteurs associatifs. Cette aide au fonctionnement est également perçue comme un moyen de favoriser l'équité sur le territoire, à la différence des appels à projets qui, trop nombreux, mettent en concurrence les acteurs (particulièrement les appels à projets qui demandent au porteur de trouver un certain nombre de collectivités partenaires, celles-ci ne pouvant pas multiplier les partenariats et les projets). La Région doit donc veiller et ne pas mettre en concurrence les acteurs, et plutôt les aider à construire des projets ensemble.

De même, il ne faut pas séparer l'aide au projet du soutien à la création. L'artiste doit bénéficier d'une rémunération juste pour l'ensemble de sa participation à un projet (préparation, trajets, ateliers, projet artistique développé ensuite), et cette participation devrait donc être incluse dans sa globalité dans le calcul des subventions versées par la Région.

Un autre besoin important mis en avant concerne la question des transports scolaires, compétence qui devrait passer entièrement à la Région à la rentrée 2017. Les acteurs ont fait remonter le besoin d'une enveloppe pour aider les établissements (collèges et lycées) à mettre en place les déplacements dans le cadre d'actions d'EAC, qui sont essentiels pour que les élèves découvrent le territoire et de nouveaux lieux culturels. Dans le cadre de dispositifs ou d'aides au projet, il est également demandé que le coût des transports soit pris en compte dans le budget des projets et donc la subvention accordée.

Les acteurs présents ont également fait remonter le besoin de résidences de médiation. Les résidences de création sont pour l'instant les plus développées sur le territoire, mais elles ne laissent à l'artiste que peu de temps (30 % du temps total dédié à la résidence, incluant la préparation et les trajets) pour aller à la rencontre des publics.

Pour ce qui est des questions d'ordre pratique, ressort le besoin d'un calendrier clair pour le dépôt des dossiers de demande de subvention, d'aide au projet... L'Éducation nationale étant un partenaire privilégié, il paraît important de prendre en compte son calendrier. Les acteurs présents ont insisté sur le besoin de penser les procédures de manière qualitatives et d'envisager un examen des dossiers avec tous les représentants des collectivités et des institutions. La qualité doit également prendre le pas sur l'attente de résultats concrets.

Pour finir, il a été demandé de ne pas « penser la géographie contre l'histoire ». Il existe actuellement des dispositifs qui marchent et ont de la valeur, et il faudra donc réfléchir à leur avenir avec tous les partenaires. La culture est souvent pensée comme une dépense (au contraire de la recherche, dans laquelle on investit). La question est posée de prendre appui sur cette fusion pour inventer de nouveaux dispositifs, penser en termes d'investissement et d'innovation.

Les attentes relatives à la nouvelle structure

1- La création d'une base de données présentant :

- les auteurs présents en résidence sur le territoire,
- les actions qui existent en matière d'EAC,
- les productions / rendus / descriptifs d'ateliers.

2- L'organisation de moments de rencontre pour :

- réfléchir aux enjeux de l'EAC en matière de lecture,
- faire se croiser les disciplines.

3- L'accompagnement et le conseil (particulièrement pour la constitution des dossiers de demande de subvention).

4- La proposition d'opérations concrètes sur l'ensemble du territoire, garant de l'équité territoriale.